

**Script de l'interview de
M. Alain LHARDY, Président de la Chambre Basse-Normandie de la FNAIM
(Fédération nationale de l'Immobilier)**

par Radio France Bleu Cotentin
le 5 mars 2007

RFB : J'ai une question à vous poser concernant les projets éoliens dans la Manche... Je voudrai savoir si les propriétaires de maison ou les agences immobilières sont obligés de prévenir les futurs acheteurs et est-ce que les biens ne risquent pas d'avoir une dévaluation ?

A. HARDY : L'obligation de prévenir les acheteurs, oui, ça résulte de ce que j'ai dit tout à l'heure. On demande auprès des services compétents, Urbanisme, Collectivités ou autres, l'ensemble des pièces qui nous permettent de préciser s'il y a des règles d'urbanisme ou des gênes dans un secteur déterminé. Les secteurs couverts par des éoliennes ou risquant de l'être doivent être indiqués maintenant sur une carte, donc là c'est obligatoire.

RFB : Est-ce que la maison sera forcément dévaluée ?

A. LHARDY : Alors là, je dirai oui. Il me semble qu'une maison proche d'une éolienne se trouvera dévaluée sauf si c'est un écologiste, il sera peut-être heureux d'avoir une éolienne près de lui. Je crois que très honnêtement que c'est gênant, je pense qu'on verra certains secteurs baisser en prix si les éoliennes sont trop près des immeubles.